

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 24 Janvier 2011
Article L 2121-17 DU CGCT

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 35
Votants : 35

Date convocation :
14-01-2011

Date d'affichage :
14-01-2011

L'an deux mille onze le vingt quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la Salle Polyvalente d'Aufferville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Etaient présents, les titulaires : THIBAUT Anne, DETEIX Denis, TARDY Thierry, MOULIE Bruno, MONCEL Hugues, LIONNET Rose-Marie, , MARLIN Maryse, ROY Pierre ,CHACHIGNON Jean-Noël, DEFOIX Antoine, MOUSSET Gérard, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, PLISSON Alain, PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe, HURTAULT Claude, VARLET Michel, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, GARLAND Maurice, GUINET Bernard, BOURON Henri, BOURCIER Francis, FONTANA Véronique, BARDOUX Pierre.

Etaient absents excusés et suppléés : THIERRY Jean-Pierre suppléé par JAIRE Jean-Claude, JOURANDON Alain suppléé par BIGOTEAU Michel, BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude, JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal, COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel, CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle, PAPOUGNOT Gérard suppléé par ARKHIPOFF Mireille, BABUT Pierre suppléé par PREVOST Denis, VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard.

Etaient absents excusés non suppléés : LAGILLE Franck, GUYARD Michel, HUREAU Jean-Claude, COURTOIS Hervé, BOUSSER Patrick, GUILHAUMON Sylvain.

Etaient aussi présents, les suppléants (sans droit de vote) : Christiane RAFFIN, MUTIN Emery, CHEVALLIER Claude, BELMIALI Gérard.

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT

Ordre du jour :

1. **Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 9 Décembre 2010.**
2. **Informations**
3. **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :** Proposition d'une méthodologie relative à l'élaboration d'une Politique Jeunesse intercommunale, en partenariat avec Mairie-conseils
4. **Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :** Proposition d'une convention entre la Communauté et la Commune d'Egreville pour la réalisation des travaux de l'antenne du Relais d'Assistantes Maternelles à Egreville
5. **Enseignements artistiques :** convention entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour la réalisation d'une étude sur les enseignements artistiques
6. **Lecture publique :** création d'un comité consultatif

7. Développement touristique :

- a. création d'un comité consultatif
- b. proposition de signature d'une convention avec l'association CODERANDO 77

8. Développement économique : Choix des orientations et programmation des actions réalisées en 2011

9. Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural : validation du programme d'actions annuel 2011

10. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h10 minutes.

Thierry TARDY, Maire d'Aufferville, remercie le Conseil de s'être réuni à Aufferville et indique qu'un verre de l'amitié leur sera offert à la fin de la séance.

Monsieur Le Président remercie à son tour Monsieur TARDY pour avoir accepté de prêter la salle d'Aufferville pour le Conseil Communautaire de ce jour.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 9 Décembre 2010

Monsieur Le Président informe le Conseil qu'une erreur s'est produite sur le Compte Rendu de la séance du 9 Décembre 2010. En effet, Mme HURTAULT Claude n'apparaît pas dans les absents excusés. Il est donc nécessaire de rétablir ce point.

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil s'il y a d'autres observations à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune observation n'est émise. Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Informations

Le Président informe l'assemblée des avancées de deux dossiers en cours :

➤ Commission Transport à la demande :

Suite à la procédure de marché adapté lancée en fin d'année 2010 et après audition des deux candidats présentant les offres les mieux-disantes économiquement, la Commission « Transport à la demande » et la Commission « d'appel d'offres » proposent au Président de confier le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un service de Transport à la demande » à la Société ITER dont le siège est à Toulouse et dont l'agence de Paris sera notre interlocuteur.

Le marché s'élève dans sa globalité à **26.730,60 € TTC**.

➤ Commission Communication :

Suite à la procédure de marché adapté lancée en fin d'année 2010 et après audition des deux candidats présentant les offres les mieux-disantes économiquement, le Comité « Communication » et la Commission « d'appel d'offres » proposent au Président de confier le marché « Plan de communication (conception d'une charte graphique et d'un site Internet) » à la Société Mandibul.

Le marché s'élève dans sa globalité à **14 352 € TTC**.

3. Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Proposition d'une méthodologie relative à l'élaboration d'une Politique Jeunesse intercommunale, en partenariat avec Mairie-conseils

Le Président donne la parole à Rose-Marie LIONNET. Vice-présidente en charge de la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ».

En préambule, Rose-Marie LIONNET informe les membres du Conseil Communautaire que des entretiens de recrutement des deux animateurs du Relais d'Assistantes maternelles ont eu lieu le lundi 17 et le jeudi 20 janvier 2011. Plusieurs candidats intéressants ont été rencontrés et la clôture de la procédure devrait permettre une prise de poste effective au 1er mars 2011.

Ensuite, Rose-Marie LIONNET expose au Conseil l'intérêt de s'engager dans une démarche de concertation « Politique Jeunesse et Intercommunalité » en partenariat avec Mairie-Conseils.

Compte-rendu Conseil Communautaire CCGVL _24-01-2011

L'élaboration d'une politique Jeunesse est un préalable à la constitution de projets opérationnels en partenariat avec la CAF (Contrat Enfance Jeunesse) et la MSA (Maison Alisé, par exemple). Mais l'expérience d'autres territoires montre qu'il est difficile de coordonner les initiatives communales et communautaires, associatives ou publiques. Cela crée des doublons et des incompréhensions à propos des responsabilités qui incombent à chacun.

Mairie-conseils propose une démarche qui consiste à réaliser un état des lieux partagé et dynamique du territoire afin de favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés aux jeunes en général (avec une tranche d'âge d'environ 10-25 ans). Cette démarche permettrait de mieux connaître les besoins et les demandes des jeunes qui rencontrent des difficultés (sociales, économiques...) mais aussi de ceux qui n'en rencontrent pas ; les élus iraient à la rencontre des jeunes dans leurs activités pour mieux les appréhender.

La prestation de Mairie-conseils est gratuite : elle permet de bénéficier de l'expertise des Chargés de mission et Consultants associés.

Mairie-conseils serait disponible pour accompagner la Communauté après le 1er trimestre 2011, c'est-à-dire à partir du mois d'avril. Le lancement de la démarche nécessite la création d'un groupe de travail, qui serait a priori constitué des membres de la Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » et la disponibilité d'un agent de développement (compter quasiment un mi-temps pendant la réalisation de la démarche – d'une durée de six mois environ).

Le Président reconnaît la nécessité de mieux connaître le public âgé de plus de 12 ans, mais il suggère également que la Commission s'intéresse rapidement aux besoins du public « Enfant », c'est à dire de la tranche d'âges (approximative) 6 ans-12 ans. En effet, de nombreux enfants du territoire communautaire n'ont pas accès à une offre d'activités périscolaires, et l'organisation des congés scolaires est alors un vrai problème pour les parents qui travaillent. Rose-Marie LIONNET confirme qu'il est urgent de dresser un état des lieux de l'offre existante à destination de ce public afin d'être en mesure d'évaluer comment la Communauté de Communes peut apporter une réponse aux besoins des enfants et de leurs parents.

A ce titre, Bernard GUINET demande si l'offre de services communautaires à destination de l'Enfance s'adressera aussi à la population des Communes rurales telles qu'Obsonville, Ichy, Aufferville...

Le Président rappelle que la vocation de la Communauté de Communes est de proposer un service à l'ensemble de la population. Il appartiendra à la Commission d'analyser les besoins réels dans ces Communes et de proposer des solutions adaptées à cette partie du territoire. Rose-Marie LIONNET rappelle qu'en matière de Petite Enfance, l'itinérance du Relais d'Assistantes Maternelles vise à apporter une réponse à l'isolement et à l'éloignement des Assistantes Maternelles localisées dans les Communes rurales non desservies par les moyens de transports publics.

Le Président propose que des locaux scolaires deviennent, en dehors des temps d'ouverture des écoles, des locaux mis à disposition de la Communauté pour y organiser les services à destination de la Petite Enfance, de l'Enfance ou de la Jeunesse.

Denis PREVOST fait remarquer que les difficultés se concentrent sur les adolescents n'ayant pas eu l'habitude de fréquenter des structures d'animation (accueil de loisirs, associations sportives...) alors qu'ils étaient plus jeunes. Il est plus aisé de maintenir une participation aux activités locales lorsque les jeunes ont eu l'habitude de le faire, enfants. Une continuité de l'offre à destination de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse devrait être créée ou renforcée.

Denis PREVOST signale également que la commune de Souppes sur Loing étudie la possibilité d'investir dans des bâtiments modulaires pour déménager l'accueil de loisirs municipal : ce lieu pourrait éventuellement devenir une antenne du Relais d'Assistantes Maternelles.

Sur avis de la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse », le Bureau communautaire propose au Conseil Communautaire de s'engager dans une démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité » et de solliciter Mairie-conseils pour son accompagnement méthodologique qui permettra d'optimiser la réussite de cette démarche.

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-présidente, et de Monsieur Le Président,

CONSIDERANT la nécessité de définir les grandes orientations politiques de la Communauté de communes en matière de Jeunesse ;

CONSIDERANT l'intérêt d'élaborer une Politique Jeunesse qui s'appuie sur les initiatives et structures existantes pour optimiser leur fonctionnement et leur rayonnement à l'échelle communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer une Politique Jeunesse en concertation avec les élus municipaux, les acteurs socio-éducatifs et les jeunes du territoire ;

CONSIDERANT l'accompagnement méthodologique proposé par Mairie-conseils pour mener cette réflexion préalable à l'action opérationnelle de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT les efforts de mobilisation des élus communaux nécessaires à la réussite de la démarche ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

ENTENDU que Mairie-conseils propose un accompagnement méthodologique qui ne saurait se substituer à l'intervention d'un Bureau d'études, l'analyse des données recueillies au cours de la démarche se devant d'être effectuée par le groupe de pilotage de la Communauté de communes ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir DELIBERE, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1^{er} De s'engager dans une démarche de concertation « Politique Jeunesse et Intercommunalité », afin d'élaborer une Politique Jeunesse intercommunale préalable à toute action dans ce domaine;

Article 2 De solliciter Mairie-conseils pour son accompagnement méthodologique qui permettra d'optimiser la réussite de cette démarche ;

Article 3 De s'engager à respecter le calendrier de la démarche proposé par le groupe de pilotage présenté ci-dessus ;

Article 4 De s'engager à mobiliser l'ensemble des Conseils municipaux pour les encourager à participer à cette démarche.

4-Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Proposition d'une convention entre la Communauté et la Commune d'Egreville pour la réalisation des travaux de l'antenne du Relais d'Assistantes Maternelles à Egreville

Le Président rappelle aux membres du Conseil que l'installation d'une antenne du Relais d'Assistantes Maternelles à Egreville nécessite la réalisation de travaux (peinture, essentiellement), pris en charge à 80% par la Caisse d'Allocations Familiales. Un devis réalisé auprès d'un artisan estime à 3.190 € TTC (2.670 € HT) le montant de ces travaux.

Le Président rappelle l'objet de la convention avec la commune d'Egreville.

La Commune d'Egreville assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, la Communauté de Communes lui remboursant les frais consentis grâce à la signature d'une convention de remboursement qui précisera :

- **L'objet de la convention** : le remboursement des travaux de rénovation des peintures de l'ancienne Ecole maternelle d'Egreville afin d'y installer une antenne du Relais d'Assistantes Maternelles communautaire,
- **Les signataires** : la Commune d'Egreville et la Communauté de Communes,
- **Le montant du remboursement** : sur justificatifs, avec un ordre de grandeur de 3.190 € TTC,
- **La prise d'effet et la durée de la présente convention** : limitée à la réalisation des travaux cités en objet.

Le Bureau Communautaire propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec la Commune d'Egreville afin de procéder au remboursement des frais de rénovation de l'antenne du RAM communautaire située à Egreville.

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT le projet socio-éducatif du Relais d'Assistantes maternelles communautaire et la nécessité de réaliser des travaux de réfection des peintures de l'ancienne école maternelle d'Egreville afin d'être en mesure d'y accueillir de jeunes enfants,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} De donner tous pouvoirs au Président pour signer avec la Commune d'Egreville une convention de remboursement des travaux effectués sur présentation de justificatifs.

Article 2 D'autoriser le Président à régler les sommes dues dans la limite de 3.190 € TTC.

5-Enseignements artistiques : Proposition de convention entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour la réalisation d'une étude sur les enseignements artistiques

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la mutualisation de l'étude territoriale sur les enseignements artistiques entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing nécessite la signature d'une convention qui reprendra les points suivants :

- **L'objet de la convention** : la réalisation partagée d'une étude sur les enseignements et pratiques artistiques locales ;
- **Le contenu de l'étude**, c'est-à-dire son champ, ses objectifs et une proposition de méthodologie ;
- **Le financement de l'étude** : la répartition des financements entre les deux Communautés et le Conseil Général (dans le cadre du C.L.A.I.R.) ;
- **La maîtrise d'ouvrage de l'étude** : une des deux Communautés devra assurer ce rôle ;
- **Le pilotage de l'étude** : constitution du comité de pilotage ;
- **La propriété de l'étude**, partagée entre les deux Communautés ;
- **La prise d'effet et la durée de la présente convention** : limitée à la réalisation de l'étude.

Le Bureau Communautaire propose au Conseil Communautaire de valider le projet de convention annexée à l'ordre du jour de la séance.

Le Bureau Communautaire a désigné Rose-Marie LIONNET et Michel VARLET comme élus-référents de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing lors du suivi de l'étude. Néanmoins, la pertinence de cette étude relèvera de la mobilisation active des élus, bénévoles et professionnels municipaux intervenant dans le domaine des enseignements artistiques sur le territoire communautaire.

On rappelle que cette convention va de paire avec la Fiche-action « Réalisation d'une étude sur les enseignements artistiques ».

Le Bureau Communautaire propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours afin de réaliser conjointement l'étude sur les enseignements et pratiques artistiques.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT sa délibération du 9 décembre 2010 validant le lancement d'une étude territoriale sur les enseignements et les pratiques artistiques ;

CONSIDERANT la nécessité de convenir d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours afin de réaliser conjointement cette étude ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} : De donner tous pouvoirs au Président pour signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours afin de réaliser conjointement une étude territoriale sur les enseignements et les pratiques artistiques.

Article 2 : D'autoriser le Président à régler les sommes dues au titre de cette convention.

6. Lecture publique : Création d'un comité consultatif

Le Président informe le Conseil Communautaire de l'intérêt de créer un comité consultatif pour la lecture publique.

Plusieurs bibliothèques municipales ou associatives existent sur le territoire de la Communauté de Communes (Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Lorrez-le-Bocage, Beaumont-du-Gâtinais, Villebéon, projet à Bougigny, point-bibliothèque à Maisoncelles-en-Gâtinais...). Un nombre élevé de bénévoles intervient dans ces bibliothèques, et un employé de catégorie B ainsi que plusieurs employés de catégorie C prennent en charge la gestion, le fonctionnement et l'animation de ces sites. Deux communes (Souppes et Lorrez-le-Bocage) ont recruté un passeur culturel, chargé de développer des projets autour du livre pour favoriser le lien entre la bibliothèque et le public.

La Communauté peut structurer l'intervention portée sur la lecture publique, à partir d'un projet de lecture publique intercommunal, avec la mise en place d'un fonds complémentaire des bibliothèques et la mutualisation des moyens.

Lors de sa séance du 11 octobre 2010, le Bureau Communautaire a proposé la création d'un groupe de travail sur le thème de la lecture publique, qui impliquerait les élus, bénévoles et agents communaux. Lors de sa séance du 10 janvier 2011, le Bureau Communautaire a précisé les points suivants :

- Composition du Comité Consultatif « Lecture Publique »

- Les élus responsables des bibliothèques communales (Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Lorrez-le-Bocage, Beaumont-du-Gâtinais, Villebéon, Maisoncelles-en-Gâtinais, Bougigny,...),
- Des élus intéressés des autres communes,
- Un agent de chaque bibliothèque municipale, le cas échéant,
- Un bénévole de chaque bibliothèque municipale, le cas échéant.

L'ensemble de ces acteurs sera invité à participer au Comité Consultatif « Lecture publique » par un courrier envoyé au cours du premier trimestre 2011.

Après appel à candidatures, Francis BOURCIER se propose pour être le membre du Bureau responsable de ce Comité Consultatif.

- Missions du Comité consultatif :

- dresser un état des lieux dynamiques de la lecture publique sur le territoire ;
- faire des propositions en matière de coordination et de mise en réseau intercommunales des bibliothèques.

Le Bureau communautaire propose au Conseil Communautaire de créer un Comité Consultatif « Lecture publique » dont les objectifs et missions sont rappelés dans la Fiche-action « Mise en réseau des bibliothèques ».

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT l'intérêt d'élaborer un projet communautaire de lecture publique qui impliquerait élus municipaux, bénévoles et agents des bibliothèques existantes ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 - De créer un comité consultatif « Lecture publique »,

Article 2 - Composés d'élus communautaires ou non, et de personnes extérieures, ce comité consultatif est chargé de dresser un état des lieux dynamique de la lecture publique sur le territoire et de faire des propositions en matière de coordination et de mise en réseau intercommunale des bibliothèques.

Article 3- Après appels à candidature, le Comité Consultatif est présidé par **Francis BOURCIER**.

7. Développement touristique :

a. Création d'un comité consultatif

Le Président rappelle aux membres du Conseil, les informations suivantes :

Le 22 novembre dernier, le Bureau communautaire a proposé la création d'un Comité Consultatif « Développement touristique » chargé d'étudier comment optimiser l'offre touristique existante et dont les objectifs seraient :

- la définition d'un projet de développement touristique : quels enjeux ? quels objectifs ? quels axes stratégiques ? quels publics ?
- La mise en œuvre d'actions : coordination, mise en réseaux...

Le 10 janvier 2011, le Bureau Communautaire a précisé la composition de ce Comité Consultatif :

- Les élus municipaux en charge de dossiers relatifs au Tourisme,
- Les présidents et responsables des Offices de tourisme existants (Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville et Beaumont-du-Gâtinais),
- Les présidents et responsables des Sociétés locales d'Histoire (Souppes, Egreville, Lorrez-le-Bocage, Château-Landon, à ce jour),
- Les présidents et responsables des associations locales influentes en matière de valorisation patrimoniale (CODERANDO, AVHOL, Cercle des métiers d'Art...),
- Les acteurs locaux de l'hébergement et de la restauration (gîtes de France, Logis de France),
- Les responsables des musées localisés sur le territoire (Lagerville, Bourdelle...).

L'ensemble de ces acteurs sera invité à participer au Comité Consultatif « Développement touristique » par un courrier envoyé au cours du premier trimestre 2011.

Après appel à candidatures, Bruno BASCHET et Maryse MARLIN se proposent pour être les membres du Bureau responsables de ce Comité Consultatif.

La démarche de concertation « Territoires et dynamiques économiques » avait permis d'identifier une piste d'actions relative à l'organisation et la structuration d'une offre de produits touristique composite à l'échelle du territoire communautaire. La création du Comité Consultatif « Développement touristique » permettra d'amorcer l'approfondissement de cette marge d'initiatives.

La Fiche-action « Structuration de l'offre touristique communautaire existante et valorisation du patrimoine bâti et naturel communautaire » sera la feuille de route du Comité Consultatif. Le Président rappelle la nécessité, sur ce point, de travailler avec les territoires voisins.

Le Bureau communautaire propose au Conseil Communautaire de créer un Comité Consultatif « Développement touristique ».

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser et de structurer l'offre touristique existante en y associant les forces vives du territoire ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 - De créer un comité consultatif « Développement touristique »,

Article 2 - Composés d'élus communautaires ou non, et de personnes extérieures, ce comité consultatif est chargé d'élaborer un projet de développement touristique communautaire et d'être force de proposition en matière d'évolution des compétences et actions communautaires en la matière.

Article 3- Après appels à candidature, le Comité Consultatif est présidé par **Bruno BASCHET et Maryse MARLIN.**

b. Proposition d'adhésion à l'association CODERANDO 77

Le Président rappelle aux membres du Conseil, les informations suivantes :

Le 22 novembre dernier, le Bureau communautaire a proposé de convenir d'un partenariat avec l'Association CODERANDO 77 (Comité Départemental de Randonnée). Cette association appartient à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, ses missions sont d'assurer le balisage des chemins de randonnées pédestres, de créer de nouveaux itinéraires et de développer l'activité pédestre.

Ce partenariat pourra prendre deux formes successives.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes peut adhérer à l'Association, dans le collège des Membres associés, pour une cotisation annuelle de 300 €. Cette adhésion permettra d'étudier la faisabilité d'un réseau intercommunal d'itinéraires de randonnées, en bénéficiant notamment de l'appui technique de l'agent de développement de l'association, mis à disposition de la Communauté de Communes.

Dans un second temps, la signature d'une convention avec le CODERANDO 77 permettra de définir les modalités de partenariat entre l'association et la Communauté de Communes pour créer un réseau d'itinéraires sur le territoire communautaire, pour le baliser et le rendre pérenne.

La convention entre la CCGVL et le CODERANDO précisera alors :

- Un objet : définir les modalités du partenariat conduit par l'association et la Communauté, en vue de créer un réseau d'itinéraires sur le territoire de Gâtinais-Val de Loing, de le baliser et de le rendre pérenne.
- Les engagements de CODERANDO 77,
- Les engagements de la Communauté de Communes,
- Les modalités de communication (cartographie...),
- Le financement : participation forfaitaire (à définir) versée à la signature de la Convention (20%), à la définition des parcours empruntés (30%), à la production de la maquette sous format numérique (20%) et à la fin du balisage des parcours (30%).
- Les aspects propres à la réalisation de la convention, à savoir : modification et poursuite de la convention, date d'effet et durée de la convention, règlement des litiges.

Le Bureau Communautaire propose au Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté au CODERANDO 77 pour l'année 2011, ce qui permettra au Comité consultatif d'étudier la faisabilité d'un réseau intercommunal des itinéraires de randonnées.

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT l'intérêt d'étudier la faisabilité d'un réseau intercommunal des itinéraires de randonnées ;

CONSIDERANT le projet et les statuts de l'association CODERANDO 77 ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 - D'adhérer à l'association CODERANDO 77 en tant que membre associés à compter de l'année 2011,

Article 2 - D'autoriser le Président à réaliser toute démarche nécessaire à cette adhésion,

Article 3 - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes, pour l'exercice 2011.

8. Développement économique : Choix des orientations et programmation des actions réalisées en 2011

Le Président donne la parole à Francis BOURCIER, Vice-président en charge de la commission «Développement économique, Emploi et Aménagement de l'Espace».

Compte-rendu Conseil Communautaire CCGVL _24-01-2011

Francis BOURCIER rappelle aux membres du Conseil communautaire que la restitution finale de la démarche « Territoires et dynamiques économiques » réalisée avec l'aide des services de Mairie-Conseils aura lieu le Vendredi 11 Février 2011 à 18 heures au Foyer de Souppes sur Loing et sera suivie par un repas afin de clôturer la démarche en toute convivialité.

Francis BOURCIER précise que les dépenses relatives à l'organisation de cette soirée-événement ont été mesurées et évaluées par la Commission. Ainsi, l'organisation de la soirée atteindra un coût total de l'ordre de 1.000 / 1.200 €, la prestation étant assurée par la Cuisine centrale de Souppes-sur-Loing (après mise en concurrence).

Ainsi, les coûts relatifs à la réalisation de la démarche « Territoires et dynamiques économiques » peuvent aujourd'hui être estimés à 3.700 € (reproduction des cartes, nuits d'hôtels pour les intervenants de Mairie-conseils, achat des boissons et casse-croûtes, soirée de restitution...) : ce montant reste largement inférieur à celui d'une étude confiée à un prestataire privé.

Francis BOURCIER conclut ce point en rappelant que les résultats du travail réalisé par les élus ces derniers mois permet aujourd'hui de définir une « feuille de route » pour les mois et années à venir.

Le Président prend la parole pour rappeler que la démarche « Territoires et dynamiques économiques » a permis de dégager des pistes d'action et des marges d'initiatives validées par le Conseil Communautaire le 9 décembre 2010. Ces marges d'initiatives confortent, pour certaines, les actions entreprises en 2010, elles confirment également l'opportunité de lancer de nouvelles actions.

Suite à sa réunion du 6 janvier 2011, la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace » propose une « feuille de route » pour ses activités en 2011 organisée autour de trois grands axes stratégiques et d'un axe transversal, à savoir :

I. L'offre foncière et immobilière à vocation économique :

- **Connaissance et structuration de l'offre foncière à vocation économique :**
 - o Inventaire des zones d'activités économiques
 - o Définition de l'intérêt communautaire
 - o Conception d'un schéma communautaire des ZAE
 - o Préconisations éventuelles de requalification
- **Observatoire foncier et immobilier :**
 - o Création
 - o désignation de référents communaux (par les Maires de chaque Commune)
 - o Actualisation et mise en relation avec les demandes d'implantation (avec Seine-et-Marne Développement)
- **Création d'une ZAE intercommunale**
 - o Validation du Cahier des Charges, lancement du marché
 - o Lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité (confiée à un cabinet extérieur)
 - o Attention, réflexion à mener de paire avec celle sur le SCOT

II. L'accompagnement économique :

- **Accueil et accompagnement des porteurs de projets**
 - o Construction d'un parcours du porteur de projet, afin d'orienter les porteurs de projets vers les outils proposés par les partenaires (Seine-et-Marne Développement, ADEME, CCI, ...)
 - o Adhésion à la PFIL Melun-Val de Seine Initiatives
- **Connaissance du tissu économique**
 - o Création d'un répertoire des entreprises –consultable sur Internet et communiqué aux Mairies et aux entreprises du territoire
 - o Entretiens avec quelques entreprises représentatives des types d'activités présents sur le territoire
- **Mise en réseaux des entreprises**

Sur ce sujet, il est primordial que les actions engagées émanent d'une demande des entrepreneurs eux-mêmes. On pourrait envisager, si la demande existe :

- o Organiser des petits-déjeuners des entreprises – thématiques ou pas – pour favoriser les rencontres et échanges,

- Formation selon la demande des entreprises (par exemple, dans les marchés publics),
- Visite d'entreprises du territoire,
- « Trophées des entreprises »,
- Marché des artisans d'art et des producteurs du terroir,...

III. Le commerce de proximité, l'artisanat et les services : Etude préalable à une Opération de redynamisation commerciale

IV. Axe transversal – Création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire

Cet axe transversal permet d'approfondir la piste d'action « Réfléchir à un projet porteur d'image, qui valorise le tissu existant des arts et métiers et qui offre des services aux entreprises ».

Avant d'envisager le lancement d'un projet immobilier à vocation économique (type hôtel d'entreprises), il s'agit d'amorcer une réflexion afin de :

- Identifier les **besoins de services** rencontrés par les entreprises du territoire,
- Trouver une **thématique au projet**, qui permettrait de doter le territoire d'une image économique particulière,
- Identifier les **besoins en locaux** des entreprises présentes sur le territoire, mais aussi des porteurs de projets endogènes et exogènes.

Cette réflexion devra être menée en partenariat avec un noyau d'entreprises porteur du projet (en soutien, en promotion... et qui permettront d'attirer les futures entreprises).

Les résultats attendus à la fin de l'année 2011 sont les suivants :

- **Définir les objectifs poursuivis par la réalisation d'un programme immobilier :**
 - souhaite-t-on accueillir des entreprises existantes et/ou nouvelles (hôtel d'entreprises, ateliers-relais...) ou de nouveaux porteurs de projets (pépinière d'entreprises, couveuse...)?
 - souhaite-t-on offrir aux entreprises locales un espace commun de services et de ressources ? Si oui, lesquels ?
 - Souhaite-t-on offrir aux entreprises locales une vitrine pour leur activité ? Si oui, comment ? sur quelle thématique ?
- **Rédiger le cahier des charges d'une étude d'opportunité et de faisabilité qui reprenne l'ensemble de ces attentes.**

La réalisation de ces orientations et de ces actions nécessite de se doter d'outils spécifiques.

Ainsi, la Commission propose d'adhérer à la Plate-forme d'initiatives locales. Le Président demande à Francis BOURCIER de présenter cette association.

Francis BOURCIER rappelle que l'adhésion de la Communauté de Communes à la PFIL Melun-Val de Seine permettra aux porteurs de projet du territoire de postuler pour bénéficier d'un prêt d'honneur (à taux zéro et sans garantie). Outre l'octroi de ce prêt, la PFIL permet (surtout) au porteur de projet d'être accompagné dans l'élaboration de son projet et d'être mis en relation avec un réseau de chefs d'entreprises membres du jury.

L'adhésion à la Plate-forme d'initiatives locales peut faire l'objet d'une action dans le cadre du Contrat CLAIR et ainsi bénéficier de financements de la part du Conseil Général. Elle requiert :

- D'une part, de contribuer au fonds d'investissement commun à hauteur de 1€/habitant/10 ans – soit 19.368 € d'investissement, financés à hauteur de 7.747 € par le CG (reste 11.621 € pour la CCGVL), la première année,
- D'autre part, de contribuer au fonctionnement de l'association à hauteur de 0,20€/habitant/an – soit 3.874 € de fonctionnement, financés à hauteur de 1.550 € par le CG la 1ère année, 194€ la 5ème année.

Le Président poursuit en indiquant que certaines de ces actions seront confiées à des bureaux d'étude. Enfin, il informe l'assemblée que le recrutement d'un second agent de développement est envisagé, qui prendrait en charge le développement économique et touristique. Les missions d'Anne-Claire LEBARON se concentreraient sur les autres projets de développement local, et celle-ci assurerait également la

coordination de la Communauté de Communes. Ce point sera proposé à la délibération du Conseil Communautaire après la réalisation du débat d'orientation budgétaire.

Rose-Marie LIONNET tient à souligner la quantité et la qualité du travail réalisé par les agents déjà en poste à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT les propositions de la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace »,

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **APPROUVE** les axes de travail suivants en matière de développement économique :

- L'offre foncière et immobilière à vocation économique,
- L'accompagnement économique,
- Le commerce de proximité, l'artisanat et les services,
- La réflexion préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire.

Article 2 **APPROUVE** l'inscription des actions suivantes dans le programme d'actions 2011, dans le cadre du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural :

- Modification de la Fiche 2 « Recrutement d'un agent de développement économique et touristique »
- Fiche 5 - Création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire (*Développer une offre immobilière adaptée*)
- Fiche 6 - Adhésion à la plateforme d'initiative locale
- Fiche 7 - Etude préalable à une opération collective de revitalisation du commerce de proximité et de l'artisanat

Article 3 **CHARGE** la Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace » de l'approfondissement de ces axes de travail et de la mise en œuvre des actions inscrites dans le programme d'actions 2011.

9. Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural : validation du programme d'actions annuel 2011

Le Président rappelle les axes du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural.

Lors des séances du 11 octobre 2010 et du 22 novembre 2010, le Bureau Communautaire a dressé le bilan des actions engagées en 2010 et en a proposé de nouvelles pour 2011. Toutes sont reprises dans le tableau ci-dessous (les nouvelles actions envisagées pour 2011 sont inscrites en gras).

Lors de la séance du 10 janvier 2011, le Bureau Communautaire a validé le programme d'actions 2011 afin de le soumettre au Conseil Communautaire puis au Conseil Général, dans le cadre du Contrat C.L.A.I.R. On remarque que les Fiches-actions pourront être affinées techniquement, en fonction des observations émises par les services du Conseil Général.

Le Bureau Communautaire propose au Conseil Communautaire de valider le programme d'actions 2011.

Le Conseil Communautaire,

VU le projet de territoire validé par le Conseil Communautaire par sa délibération du quinze février 2010 ;

CONSIDERANT que les orientations de ce projet de territoire contribuent au développement du bassin de vie, et en particulier du territoire de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU les compétences de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, telles que définies par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau Communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **APPROUVE** le programme d'actions 2011 ci-annexé, pour un montant total de 358.559 €,

Article 2 **SOLLICITE** le Conseil Général de Seine-et-Marne et les partenaires associés tels que la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du programme d'actions 2011 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural, pour une subvention de 201.785 €.

Action (Invnt – Investissement / Fonct – Fonctionnement)	Rappel du coût des actions engagées en 2010		Coûts prévisionnels des actions lancées en 2011	
	Coût total HT	Subventions attendues	Coût total HT	Subventions attendues
Axe 1 – Construire une stratégie économique durable à l'échelle intercommunale				
1 - Réflexion sur la stratégie de développement économique intercommunale et réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une Zone d'Activités économiques intercommunale à Souppes-sur-Loing (Création d'une zone d'activités économique intercommunale) – Invnt	70.000 €	28.000 €		
4 - Mise en œuvre d'un programme de requalification des zones d'activités existantes – Invnt	0 €	0 €	0 €	0 €
5 - Création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire (Développer une offre immobilière adaptée) – Invnt			0 €	0 €
2 - Recrutement d'un agent de développement économique et touristique – Fonct	50.000 €	20.000 €	50.000 €	15.000 €
9 - Mise en œuvre d'un plan de communication (Charte graphique et site Internet) – Invnt / Fonct	(Invnt) 45.000 € (Fonct) 14.000 €	(Invnt) 18.000 € (Fonct) 5.600 €	(Fonct) 4.000 €	(Fonct) 1.200 €
6 - Adhésion à la plateforme d'initiative locale – Invnt / Fonct			(Invnt) 19.368 € (Fonct) 3.874 €	(Invnt) 7.747 € (Fonct) 1.550 €
7 - Etude préalable à une opération collective de revitalisation du commerce de proximité et de l'artisanat – Invnt			30.000 €	24.000 €
10- Développement de l'hébergement touristique sur le territoire – Invnt	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 2 – Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire				
11 - Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles – Invnt/– Fonct	(Invnt) 10.000 € (Fonct) 37.500 €	(Invnt) 4.000 € (Fonct) 2.605 €	(Invnt) 44.317 € (Fonct) 102.000€	(Invnt) 35.454 € (Fonct) 76.834 €
14 - Mise en réseau des bibliothèques – Invnt			0 €	0 €
17 - Etude sur les enseignements artistiques– Invnt (partagée avec la CC du Pays de Nemours)			24.000 €	8.000 €
18 - Etude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance et de la jeunesse – Invnt	30.000 €	12.000 €	CCGVL:12.000€	
19- Amélioration des déplacements sur le territoire (mise en place d'un service de transport à la demande) Invnt	20.000 €	15.000 €		
Axe 3 – Protéger et mettre en valeur l'environnement				
21 - Structuration de l'offre touristique existante et valorisation du patrimoine bâti et naturel - Invnt			0 €	0 €
Axe transversal				
23- Diagnostic et étude préalable à la mutualisation intercommunale des moyens humains et matériels – Invnt			30.000 €	12.000 €
24 - Poste d'agent de coordination CLAIR – Fonct	0 €	0 €	1.000 €	
25 - Recrutement d'un agent de développement local – Fonct			50.000 €	20.000 €
TOTAL	(Invnt) 175.000€ (Fonct) 101.500€	(Invnt) 77.000 € (Fonct) 28.205 €	(Invnt) 147.685€ (Fonct) 210.874€	(Invnt) 87.201 € (Fonct) 114.584 €

10 - Questions diverses

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des observations à émettre sur le déroulement ou le contenu de la séance. Il rappelle que la précision de la note de synthèse jointe à l'ordre du jour vise à donner le maximum d'éléments avant les débats et prises de décision ayant lieu en séance.

Le Président informe les délégués des dates des deux prochaines séances du Conseil Communautaire :

- Le **Judi 24 Février 2011, Débat d'orientation budgétaire, à 19 heures, à Lorrez-le-Bocage (avec l'accord de Claude HURTAULT, Maire de Lorrez-le-Bocage).**
- Le Vendredi 15 Avril 2011, Vote du Budget Primitif 2011, à 19 heures à Obsonville (avec l'accord de Bernard GUINET, Maire d'Obsonville).

Ces dates et lieux seront confirmés par l'envoi de convocations.

Aucune question diverse n'ayant été débattue et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05 minutes.

La Secrétaire de séance

Le Président



Anne THIBAULT

Jean-Jacques HYEST

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 31 Janvier 2011,

Le Président



Jean-Jacques HYEST



